

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/07/2021

Dossier complet le :

17/07/2021

N° d'enregistrement :

2021-11370

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

□□□□ □□□□ □□□□ □□□□□□

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, **38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagement), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets **négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments)** :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

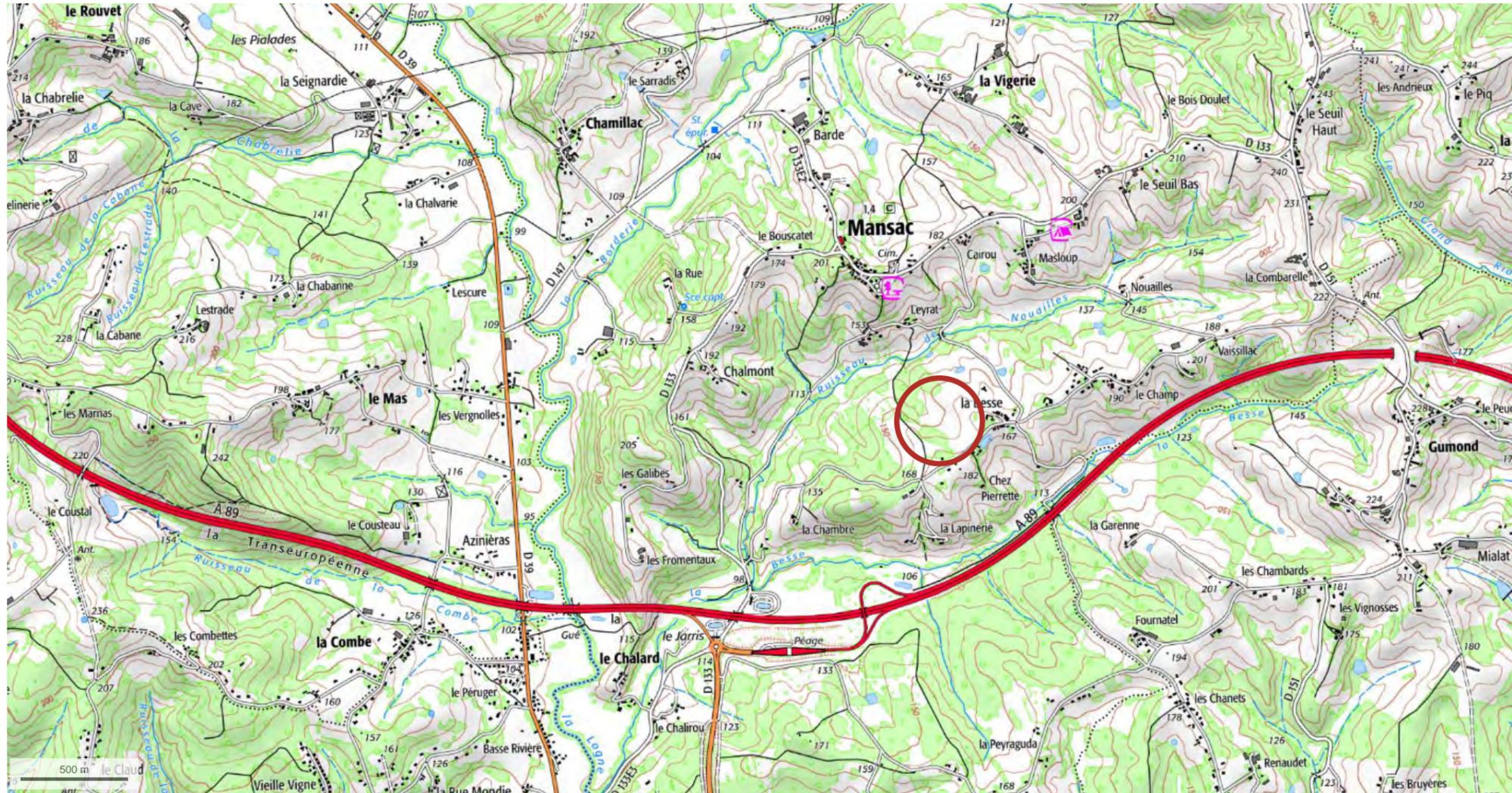
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

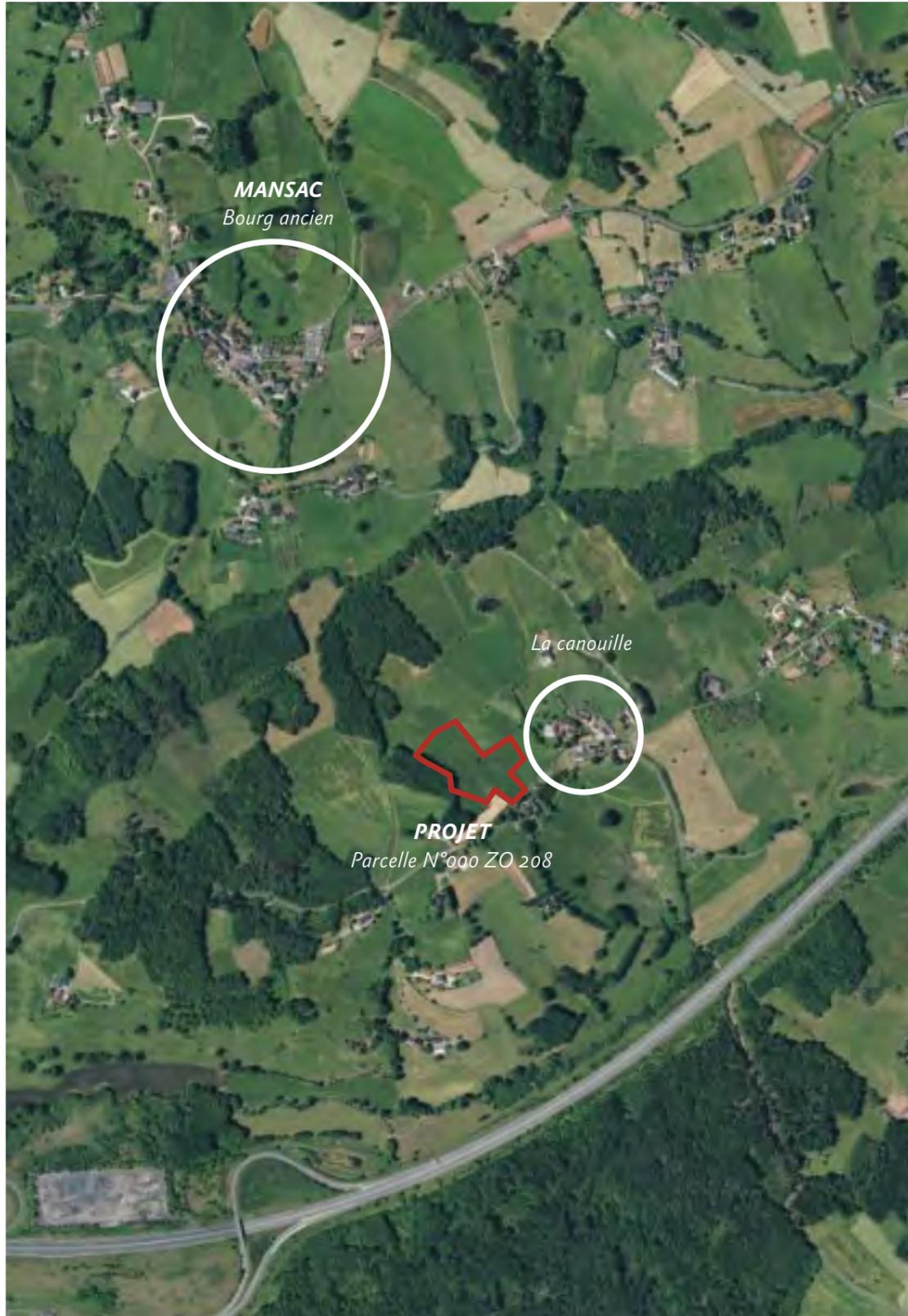




Plan de situation _fond de carte IGN _ 1/25000



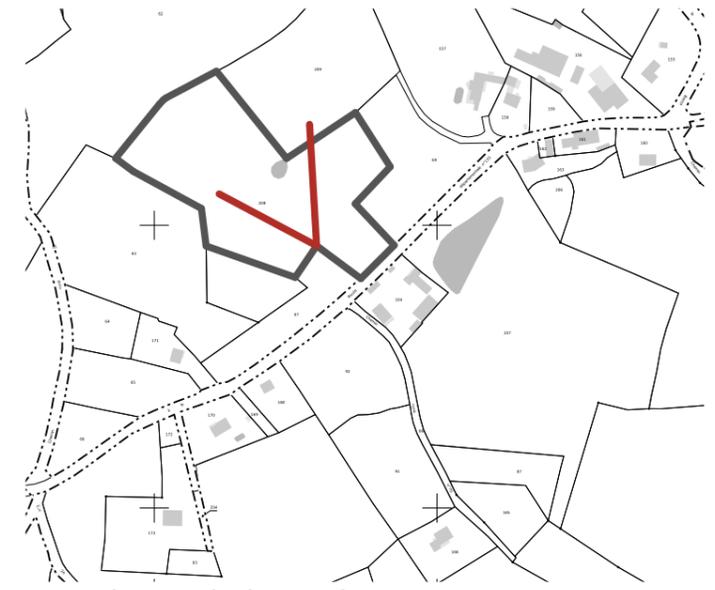
Plan de situation _ photo aérienne _ 1/25000



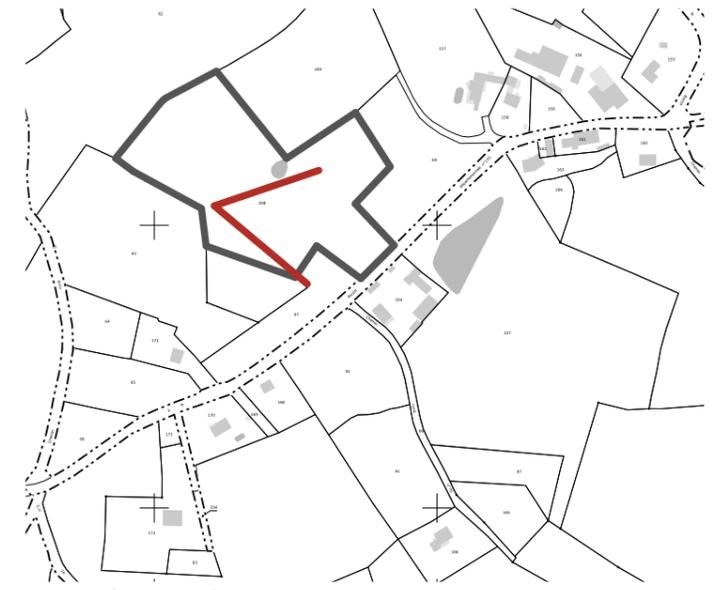
Photographie aérienne
Situation



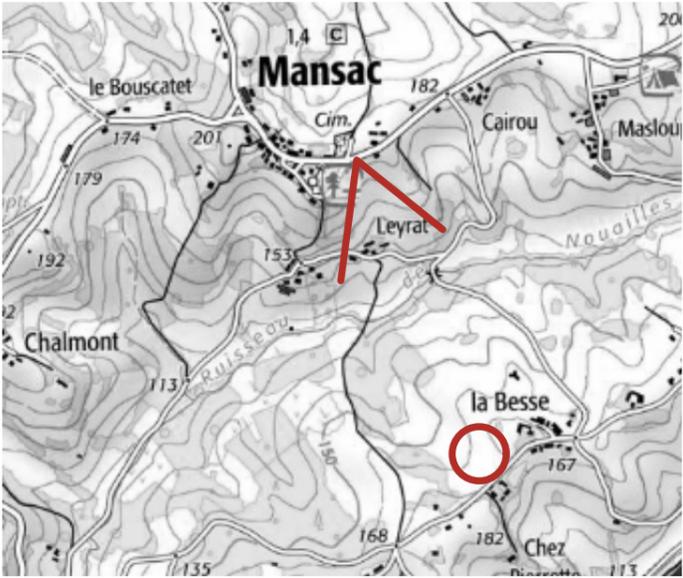
Plan cadastrale
Echelle 1/200



*Vue depuis le haut du site
Photographie prise le 21 aout 2020*



*Vue depuis le site
Photographie prise le 21 aout 2020*



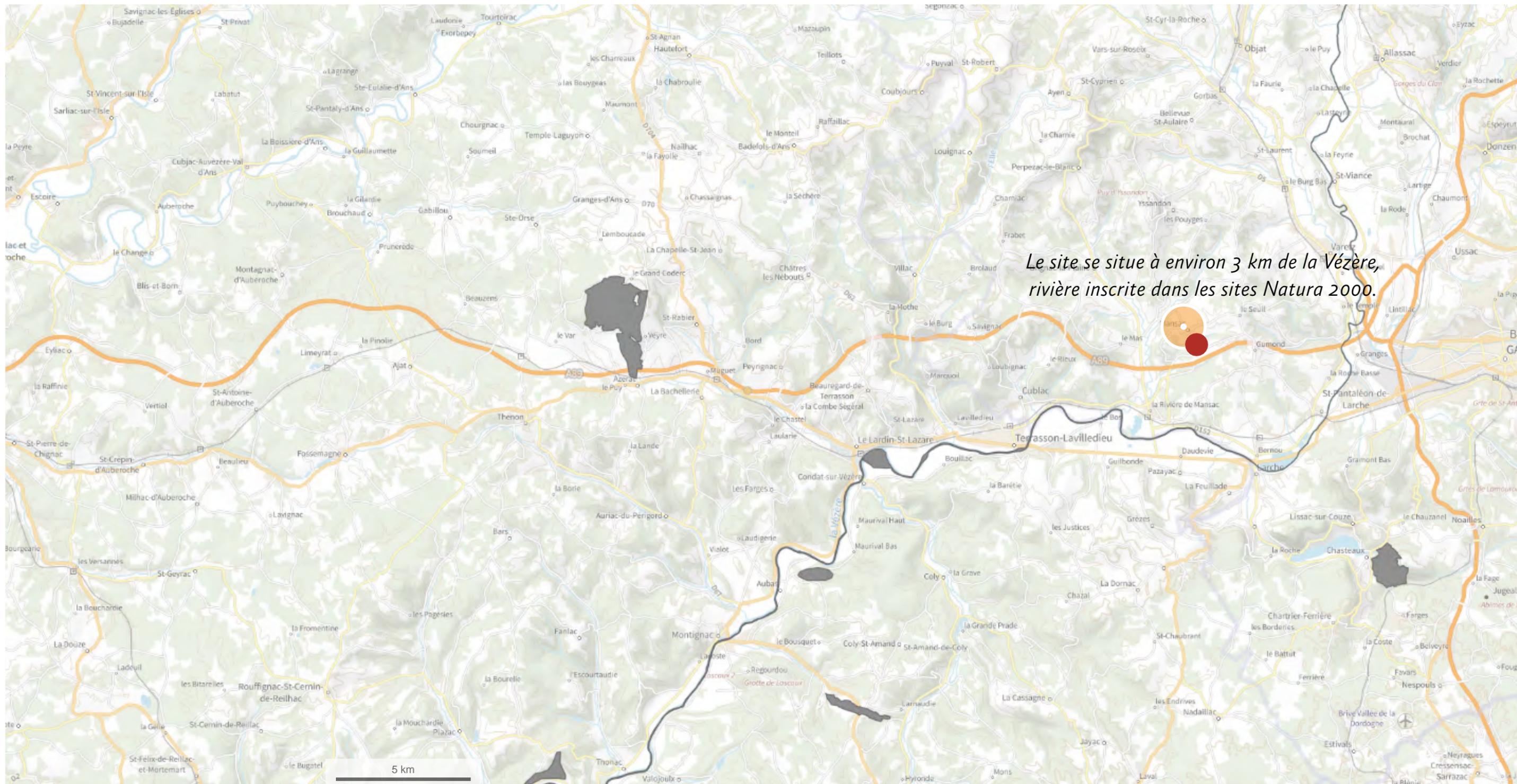
Vue lointaine
Photographie prise le 21 aout 2020

-  **Herbe**
Tonte bi-annuelle
-  **Herbe**
Tonte régulière - fréquence 1
-  **Herbe**
Tonte régulière - fréquence 2
-  **Haies**
Production
-  **Voie carrossable**
stabilisé ou enrobé (pente forte ou virage)
-  **Voie piétonne**
stabilisé ou gravier
-  **Espace Tente**
-  **Parcelle MH**
-  **Eléments bâtis**



NB : Les plans présents sont des plans de principe. Ces plans ne peuvent en aucun cas être directement utilisés pour réaliser une construction





Cartographie des sites Natura 2000



CAMPING EN AGROFORESTERIE

Dossier de demande de permis d'aménager

PA2

Notice

•

Maitrise d'ouvrage

Sophie Di Domizio

•

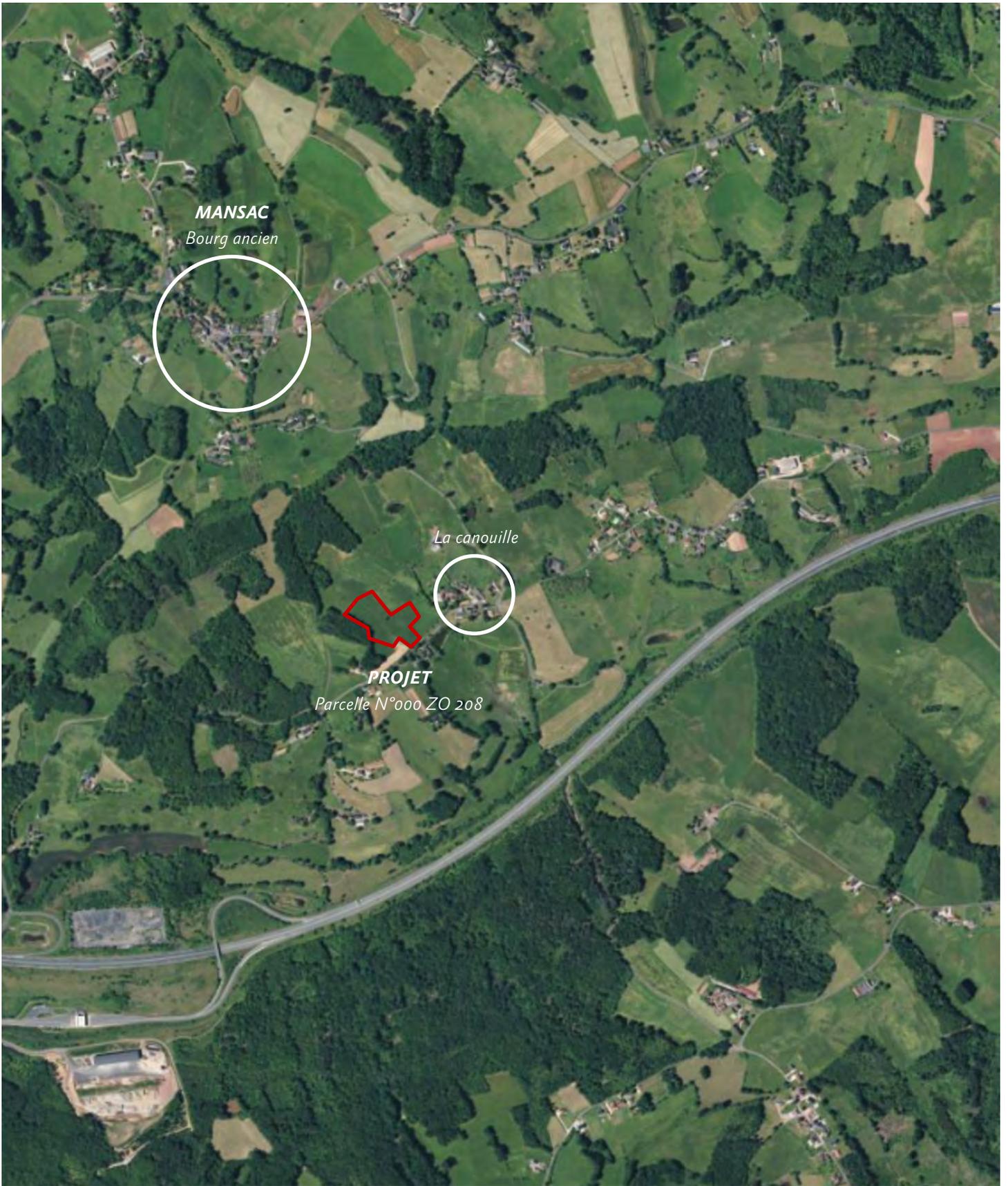
architecte

commune

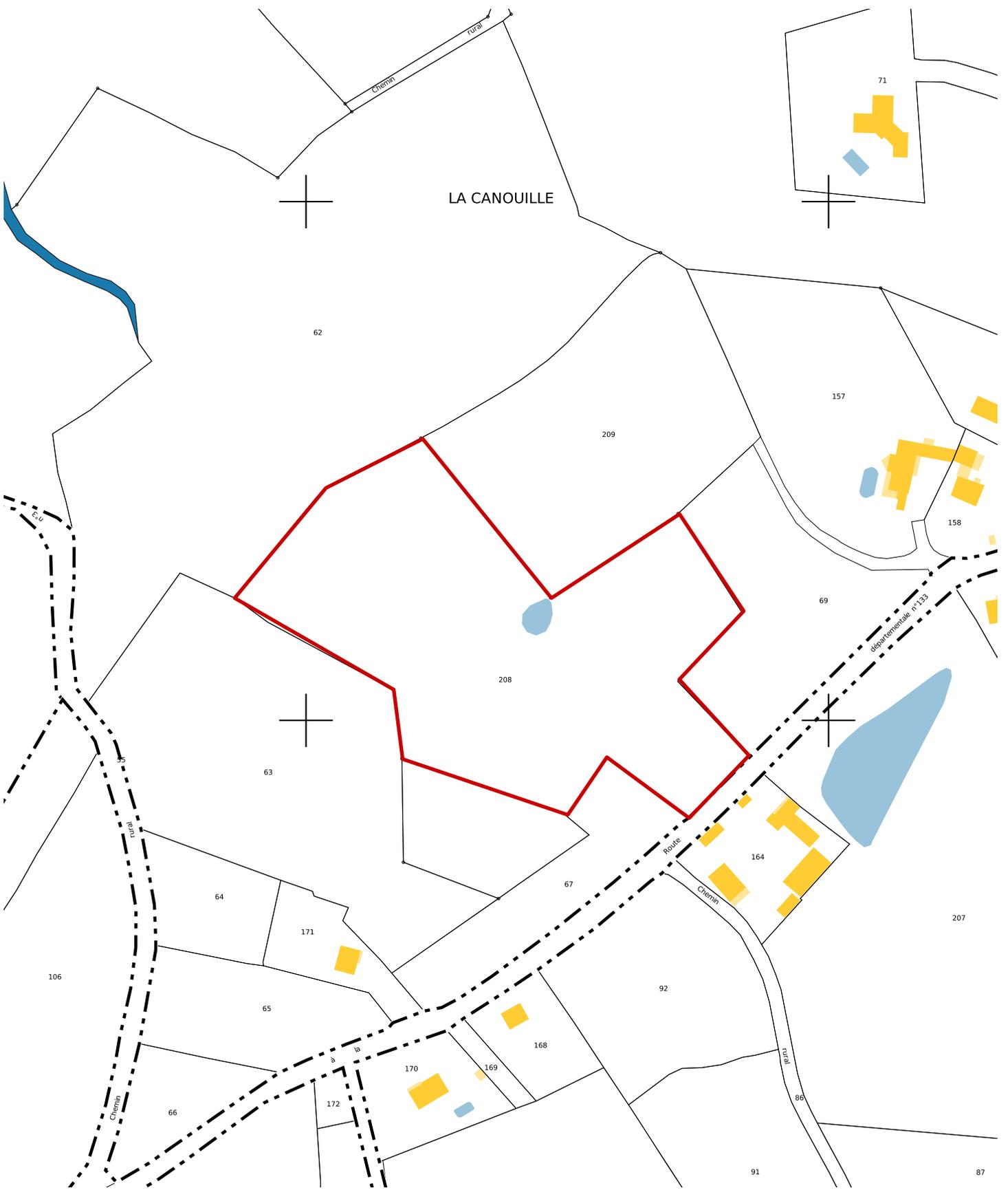
•

Bureau d'étude VRD

Colibri



Vue aérienne



Plan de cadastre
1/2000

Le site

· Situation ·

Le projet se situe au lieu dit La Canouille, commune de Mansac, sur une parcelle issue d'une division numéro N°ZO -211 de 13 142m² et N°ZO-212 de 2372,00 m²

La parcelle est classée en zone 1AUT au PLU : Zone à urbanisation future pour les loisirs.

Aujourd'hui le terrain est composé d'un grand pré vallonné s'ouvrant sur le paysage environnant. Il se situe à la lisière entre un tissu de maisons pavillonnaires et de terres agricoles. Cette parcelle était autrefois attachée à la maison d'habitation voisine.

· Accès à la parcelle ·

Le terrain est desservi par une voirie communale à l'Est du site, rue du Bois Raymond, en un point haut du site.

· Topographie, morphologie et occupation du sol existants ·

La parcelle présente un dénivelée de l'ordre de 20 m dans le sens Est Ouest.

L'ensemble de la parcelle est actuellement à l'état de prairie.

Nous pouvons observer la trace d'une source ou d'un cheminement d'eau au droit de la ligne de rencontre des pentes, formant un amphithéâtre sur le grand paysage.

Une mare artificielle est existante, en dehors du passage de fil d'eau pré-cité

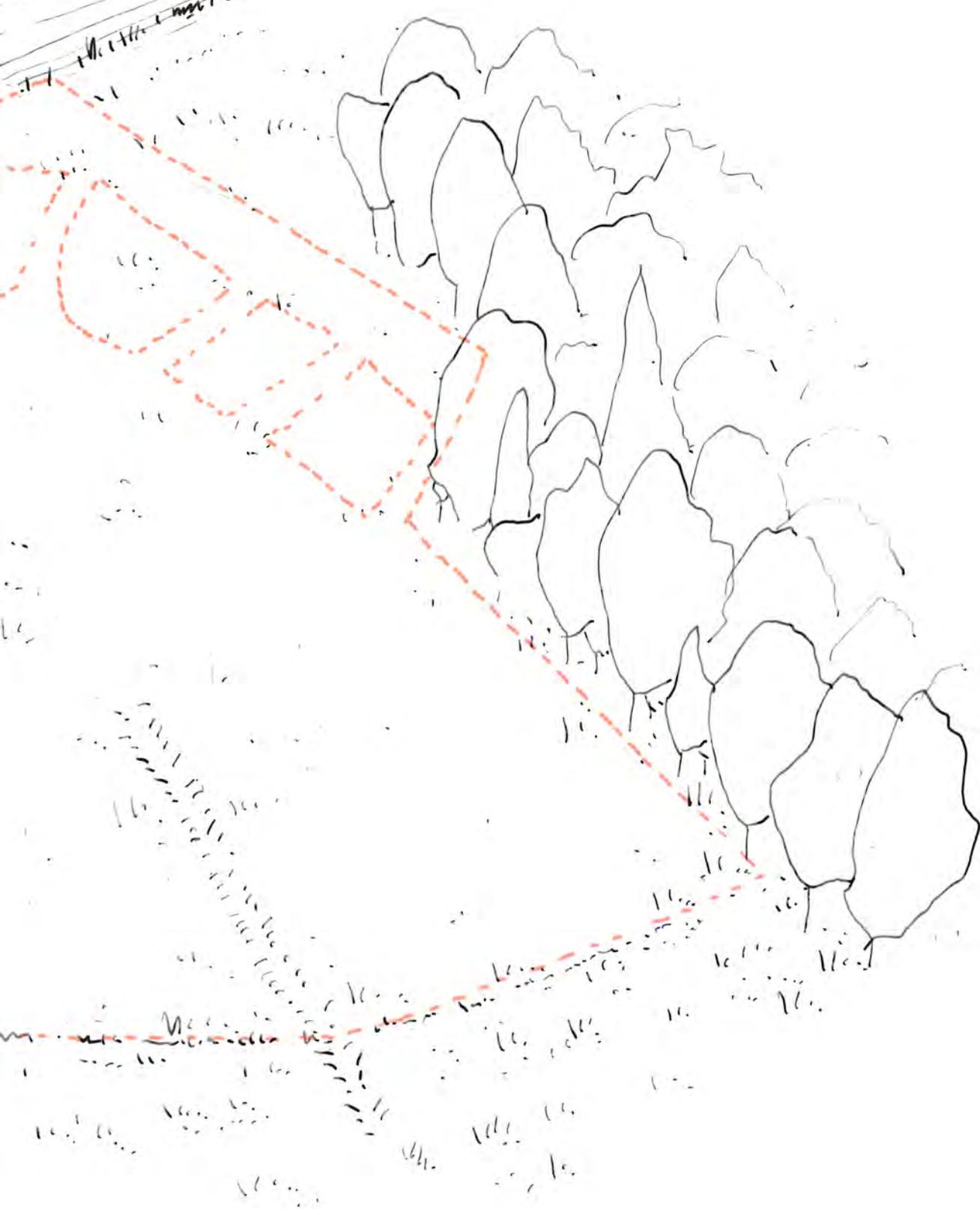
Aucun arbre ni végétation significative n'est existant.



*Vue du site depuis
le haut du site*



Small
The other way





*Vue depuis
la rue du bois Raymond*



*Vue du site depuis
Mansac_Bourg*

Programme et engagements

· Un camping en Agroforesterie ·

Le projet consiste en la création d'un « camping à la ferme » avec l'association d'une activité d'Agroforesterie successionnelle (agriculture syntropique) encore appelée « jardin forêt nourricier », et d'un hébergement de vacanciers.

Cette double activité permettra un usage du site raisonné.

L'agroforesterie se développe avec l'idée que la puissance des écosystèmes peut être démultipliée grâce à l'action de l'Homme dans l'objectif de produire de la nourriture. Le but est de créer plus de vie et de fertilité des sols, un système prospère et d'abondance. Pour cela il convient de supprimer les procédés entropiques, c'est à dire de destruction, comme la culture sur brûlis, l'usage d'engins trop lourds ou puissants, les fertilisants chimiques et les pesticides...

L'agriculture syntropique copie les systèmes naturels en tirant bénéfice de l'intelligence humaine pour accélérer les processus.

En parallèle de l'activité d'agroforesterie, il s'agira de proposer des hébergement de loisirs au coeur de cette production.

Le concept du lieu a été travaillé de manière à satisfaire des objectifs pluriels et complémentaires qui affirmeront sa singularité et sa qualité :

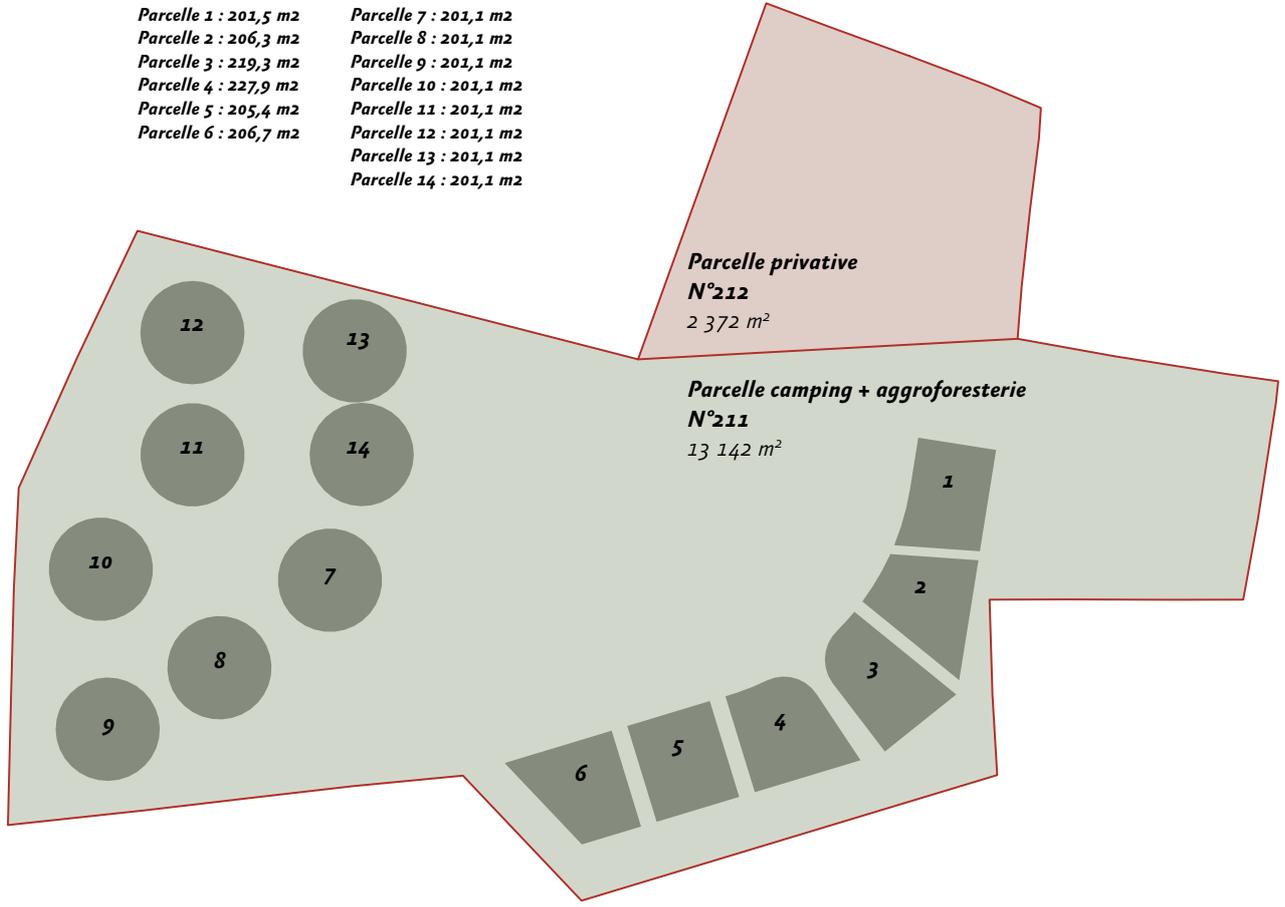
- Conférer un esprit « Village » par la composition d'ensemble du projet et la définition des principes d'implantation des logements sur le site.
- Respecter la pente du site
- S'inscrire dans le grand paysage
- Développer un traitement paysager de qualité, écran pour l'implantation des constructions.
- Donner priorité aux déplacements doux sur le site.
- Respecter des cahiers des charges de labels et certifications (type Ecolabel, Engagé Ophito, La Clef Verte, Ecogîte, tourisme et handicap)

· Valeurs partagées autour du projet ·

Le projet des acquéreurs et exploitants s'est bâti autour de valeurs partagées :

- L'écologie et le développement durable - avec l'idée d'être respectueux de la nature et de chercher à protéger notre environnement.
- L'autonomie et le consommateur local - avec l'envie de consommer des produits locaux et Bio, ou des produits issus d'une agriculture raisonnée.
- Le respect et l'envie de développer un projet dans le respect de l'existant et des dynamiques en place.
- Le partage - avec l'idée que la connaissance se partage et se transmet.

- Parcelle 1 : 201,5 m²*
- Parcelle 2 : 206,3 m²*
- Parcelle 3 : 219,3 m²*
- Parcelle 4 : 227,9 m²*
- Parcelle 5 : 205,4 m²*
- Parcelle 6 : 206,7 m²*
- Parcelle 7 : 201,1 m²*
- Parcelle 8 : 201,1 m²*
- Parcelle 9 : 201,1 m²*
- Parcelle 10 : 201,1 m²*
- Parcelle 11 : 201,1 m²*
- Parcelle 12 : 201,1 m²*
- Parcelle 13 : 201,1 m²*
- Parcelle 14 : 201,1 m²*



Plan de division parcellaire

· *Programme quantitatif* ·

Le plan d'aménagement prévoit les éléments suivants :

- 1 parking de 16 places de stationnements dont 1 PMR
- 1 serre + accueil des vacanciers - ancien abris à piscine réhabilité
- Pépinière et production de micro-pousses - 3 HLL assemblés
- 1 piscine
- 14 parcelles destinés à des habitations légères de loisirs
 - dont 6 parcelles destinées à des mobil-homes - avec pièce d'eau et assainissement
 - dont 8 parcelles destinés à des tentes ou mobil-homes (phase 3 du projet) - sans eau courant ni assainissement
- 1 ensemble de sanitaires (8 entités qui seront attribuées au parcelles phase 3)
- 1 cuisine commune
- 1 aménagement pour des jeux à destination des enfants
- 2 terrains de pétanque
- 1 aménagement du site pour un potager
- 1 aménagement du site pour un jardin Mandala de vivaces
- 1 aménagement du site pour mini-piste de pump-track pour une pratique débutante du vélo
- 1 verger
- divers haies arbustives
- une maison de fonction
 - temps 1 : 1 Tiny House dim-2,6 x 6 m + extension par mobil-home 12x4m (RML)
 - temps 2 : la construction d'une maison pérenne.

· *Division parcellaire* ·

Le site sera divisé en 2 parcelles principales :

- 1 parcelle dédiée au camping
- 1 parcelle dédiée à l'habitation privée

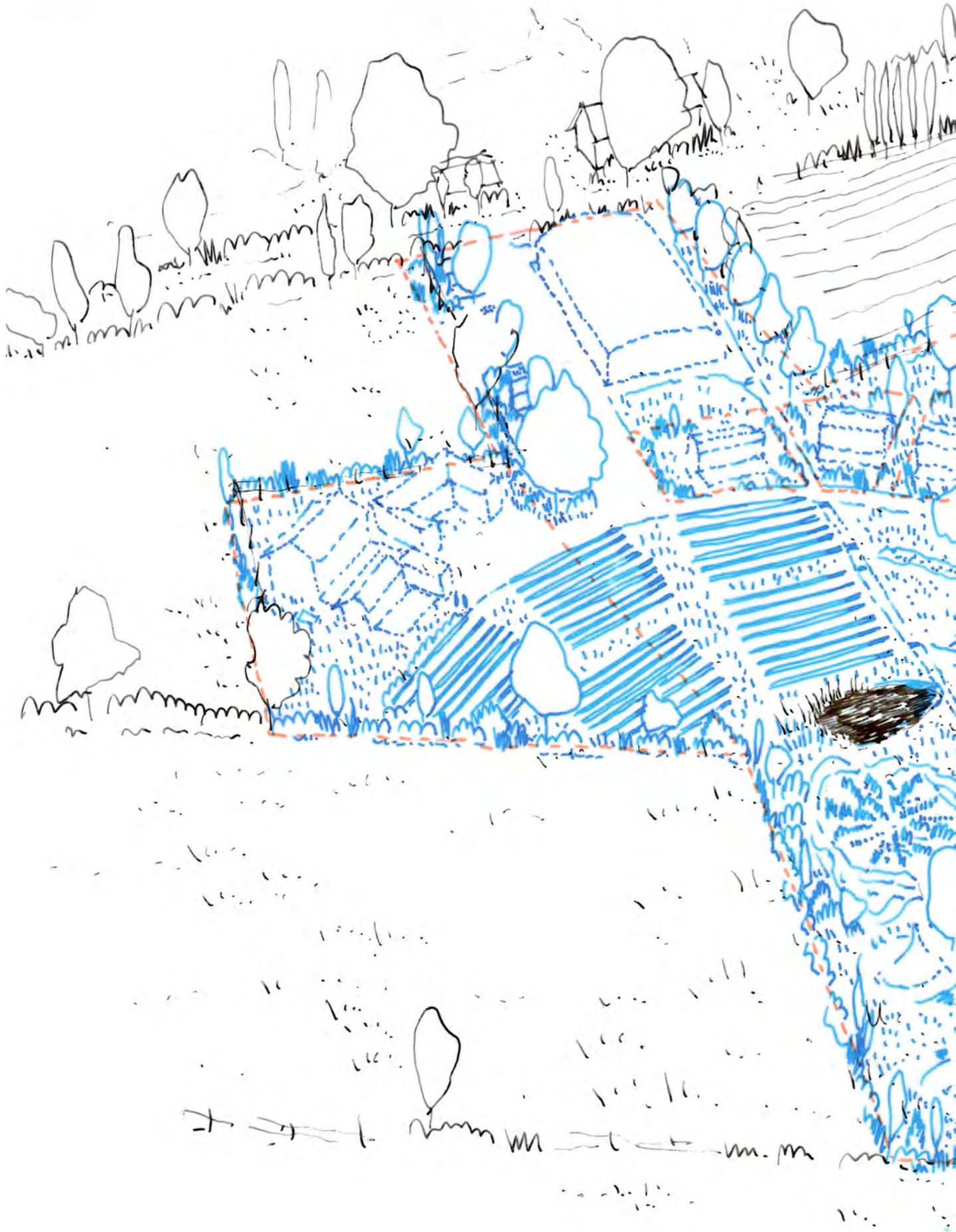
L'activité d'agroforesterie sera répartie sur l'ensemble des parcelles



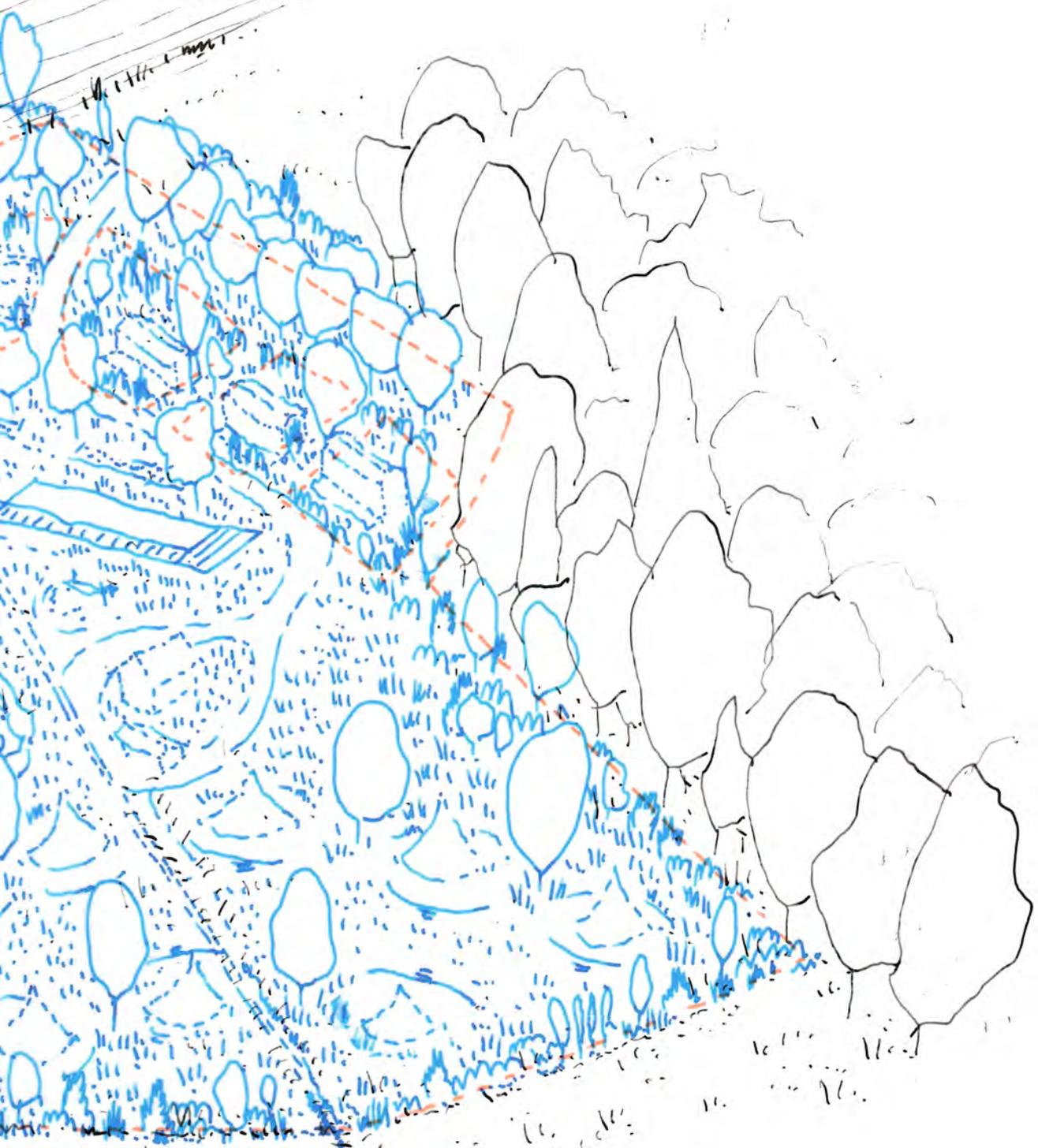
*Croquis d'ambiance
Vue depuis la rue*



Croquis d'ambiance
Vue depuis la rue



Handwritten scribbles and lines at the top left corner of the page.



Handwritten scribbles and lines at the bottom left of the page.

Handwritten scribbles and lines at the bottom right of the page.

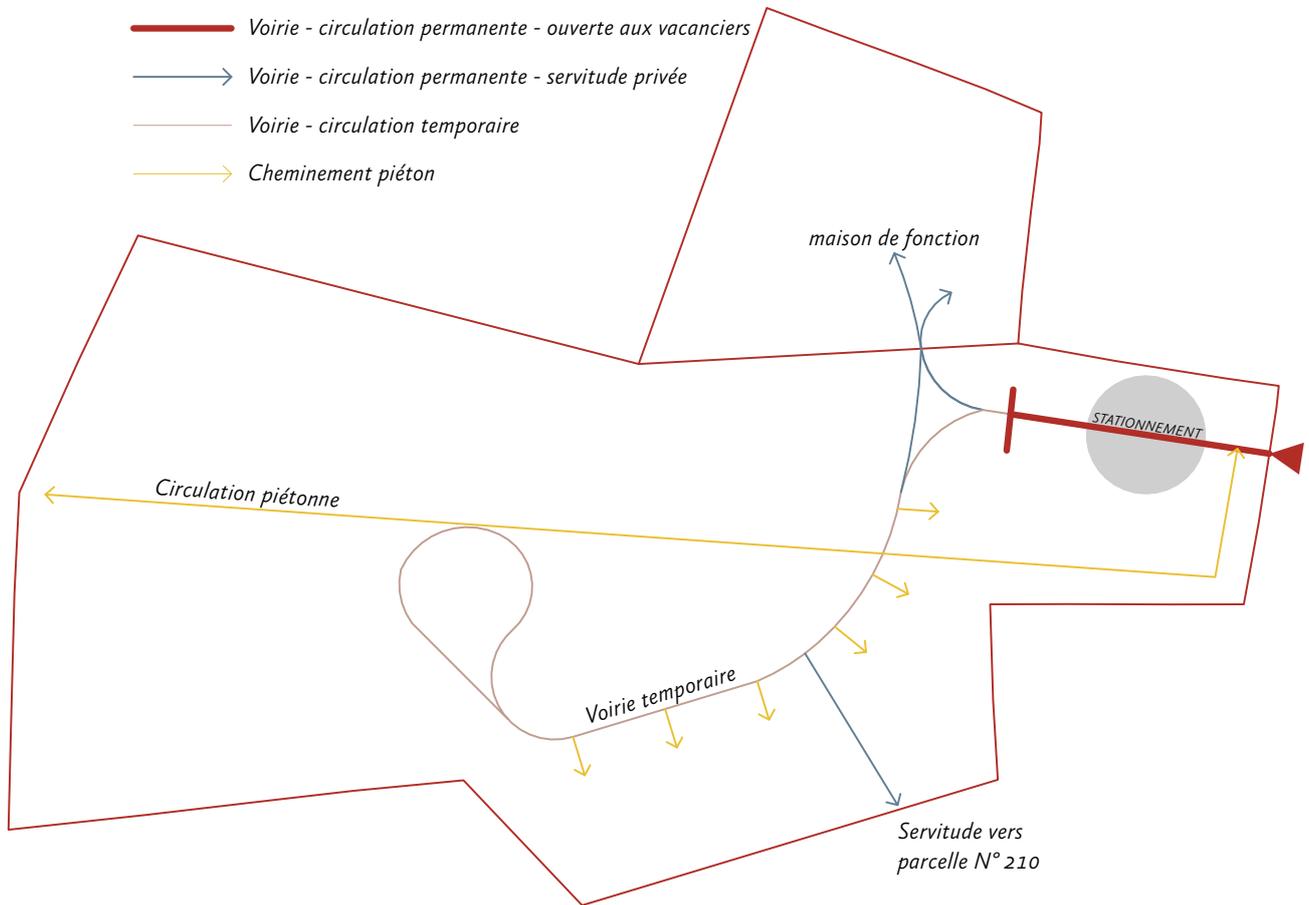


Schéma de principe de déplacements

Aménagement du site

· Principe d'aménagement ·

En vertu des éléments pré-cités, le projet privilégie une implantation dans la pente du site, sans grand mouvement de terres ni terrassements et cela dans un souci de préserver la constitution des sols et la qualité paysagère du site.

Les différentes entités du programme, construites ou paysagères, suivent une implantation le long des courbes de niveaux rendant d'autant plus lisible ce paysage d'amphithéâtre naturel.

La serre d'accueil sera positionnée à l'entrée de la parcelle, de laquelle on débouchera sur le grand potager, installé dans la pente par un système d'espaliers.

La maison privative sera installée au Sud du site, au point le plus haut de la parcelle, tandis que les visiteurs et vacanciers pourront emprunter la voie vers le Nord ou le cheminement piéton pour se rendre à leurs habitats ou visiter les différents jardins et haies arbustives en périphéries du site.

Le cœur du site sera occupé par les équipements communs, tels que la piscine, la cuisine collective, les sanitaires,...

Il sera ménagé de nombreuses haies, un verger, un potager, un jardin mandala, des fruitiers isolés, le tout dans un esprit de maillage entre l'occupation d'habitat de loisirs et l'agroforesterie. Il n'y aura pas de « zones » dédiées à l'une ou l'autre des pratiques mais bien un ensemble symbiotique permettant un usage vertueux des lieux.

Le seul élément qui pourra être clôturé à l'intérieur du site sera le potager en raison des animaux et l'espace dédié aux canards.

· Accès et stationnements ·

Un seul accès véhicule au site sera effectué depuis la rue du Bois Raymond, à l'est de la parcelle, en un point haut du site.

16 places de stationnements seront installés à l'entrée du site :

- dont 14 places à destinations des 14 parcelles de résidences mobiles de loisirs
- Dont 2 places à destination des exploitants du site

Une place de stationnement handicapé est ménagé parmi ces 16 places.

Un accès piéton secondaire sera aménagé, également depuis la rue du Bois Raymond, à l'opposé de l'accès véhicule.

· Voie de desserte et déplacement à l'intérieur du site ·

Une voie de desserte permanente permettra de desservir le parking général et la maison privative.

La voie qui traverse le site sera une voie de desserte temporaire. Un bouclage de cette voie est prévue en pied du site de façon à ce que le retournement soit aisé.

Cela permettra également une voie secours.

Cette voirie présente une longueur de 200m permettant de conserver un seul accès.

Aucune voiture ne sera stationnée à la parcelle, devant les résidences mobiles de loisirs.

L'on circulera à pied, en vélo ou éventuellement en véhicule électrique (voiturette de golf) à l'intérieur du site le long de la voie de desserte ou du cheminement piéton Est/ouest

· Servitude de passage ·

Deux servitudes de passage sont intégrées au dessin des voiries depuis la rue du Bois Raymond vers :

- La parcelle privative de madame Di Domizio et monsieur Geoffroy Tarasco
- La parcelle de monsieur et madame BOST_ n°210

Haie nourricière



Jardin Mandala



Potager en terrasse

· *Plantations* ·

L'ensemble du site sera exploité en agroforesterie. Il alternera différentes hauteurs de végétaux ; 7 strates sont envisagées :

- la canopée (arbres fruitiers ou nourriciers de plus de 10 mètres)
- petits arbres (4-9m)
- arbustes (jusqu'à 3m)
- herbacées
- légumes-racines et plantes tuberculeuses
- couverture du sol et rampantes, champignons
- lianes, plantes grimpantes

Les haies en limite de propriété

Un ensemble de haies de largeur variable sera installé sur toutes les limites séparatives, en suivant le travail réalisé par le conservatoire Végétal d'Aquitaine.

Les haies seront implantées à 2 m des limites de propriété. Les arbres et arbustes seront choisis en fonction des expositions et de leurs besoins en pollinisation croisées. Ils seront regroupés sur une limite de propriété par « Mois de récolte » Une séquence de 4 arbustes entre deux arbres sera toujours de la même variété et changera à la suivante pour augmenter la biodiversité.

Séquence : 1 Arbre Haute Tige / 4 Arbustes 1,5m cube / 1 arbre demi Tige / 4 Arbustes 1,5m cube / 1 arbre demi Tige / 4 Arbustes 1,5m cube / 1 arbre Haute Tige.

A la manière des haies de bocage, ces haies, constituées d'essence mixtes participeront à la qualité paysagère du site ; elle seront entretenues de manière à être exploitées sans être figées, fidèle à l'esprit du projet et au grand paysage dans lequel elles s'insèrent.

Les haies au sein du site

Quelques haies seront installées au coeur du site, notamment entre les parcelles 1 à 6, accueillant les mobiles-homes upcycling. Ces haies permettront une intimité plus confortable aux vacanciers.

Le potager

Le potager Plein Champ est installé en suivant la pente du terrain avec création de terrasse pour la formation des planches permanentes.

Ce système d'espalier permet la culture du potager dans la pente avec une bonne retenue des terres. Cela permet également une exploitation plus aisée.

Le verger

Le verger est installé au Sud du site, en quasi-continuité avec le bois situé au sud du site.

Il jouira d'un bon ensoleillement et permettra un espace ombragé aux vacanciers.

Les arbres isolés

Quelques arbres isolés seront installés de façon à porter ombre (au droit des terrains de pétanques par exemple, ou entre certaines parcelles d'habitats mobiles de loisirs, afinée garantir l'intimité et la qualité paysagère de l'ensemble.

Les arbres fruitiers et mellifères seront alors privilégiés : pommiers, cerisier, figuier etc ...



Mobil-home Up-cycling



Tentes



· *Les résidences mobiles de loisirs* ·

Les mobil home upcycling

L'ensemble des mobil-home qui seront amenés sur le site seront de seconde main.

Les modèles sélectionnés présentent tous des toit à deux pans, lesquels sont exploités à l'intérieur pour présenter un volume généreux.

Ces mobil-homes seront ré-isolés. Leur aspect extérieur sera modifié par des bardages en bois verticaux. Les toitures seront revêtus d'une sur-toiture en bois, dans la continuité des bardages verticaux. Chaque mobil-home sera accompagné d'une terrasse en bois orientée au Sud

Les tentes

En pied du site, pourront être installés de grandes tentes sur plate forme. Elles s'organiseront autour d'une clairière tondue.

Celles-ci n'accueilleront aucun dispositif d'assainissement individuel et partageront un sanitaire collectif situé plus haut dans le site.

· *Clôtures*

Une clôture prendra place sur la limite parcellaire avec la voirie.

Celle-ci sera en bois, peinte en blanc. Un portail agricole viendra clôturer l'accès au parking. Le tout n'excèdera pas une hauteur d'1m40.

Néanmoins, des haies prendront place sur chacune des limites parcellaires, sur rue, séparation et de fond - voir Plantations - les haies en limite de propriété.

· *Gestion des déchets* ·

Des bacs de récupération et tri des déchets seront positionnés en limite de propriété du site.

Il est souhaité de pouvoir accueillir un bac à verre dont la fréquence de levage sera à étudier avec la communauté de commune de Brive la Gallarde.

· *Adduction réseaux* ·

L'ensemble des raccordements aux réseaux se fera sur la rue du Bois Raymond.

· *Traitement des eaux pluviales* ·

Le site présente une capacité d'infiltration très faible de part sa forte teneur en argile.

Les eaux pluviales seront majoritairement récupérées au sein de cuve pour l'arrosage des plantations.

Les trop pleins de ces cuves seront rejetées à un puit d'infiltration ou à un réseau drainant.

Un premier système de cuve enterrée permettra de récupérer les eaux de la maison de fonction, des MH de micro-pousses et des eaux de lavage des légumes. Cette eau servira à l'arrosage du potager.

Les MH seront équipés d'une cuve hors sol (type cuve inox) permettant l'arrosage des haies proches.

· *Assainissement non collectif* ·

Un assainissement non collectif sera mis en place.

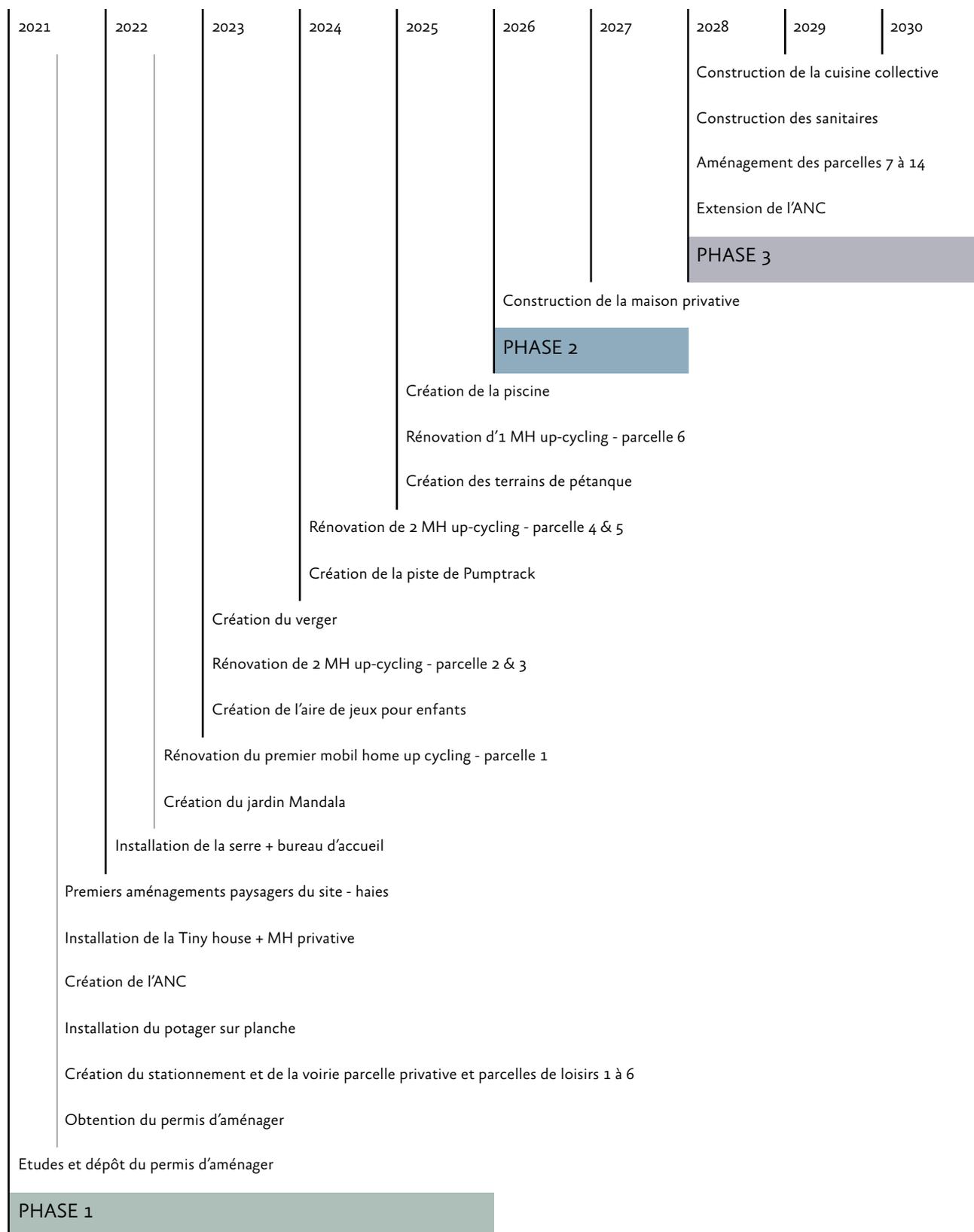
Enterré, il présentera un système de filtre à base de toile de coco, système non polluant.

Une première installation sera dimensionnée pour la maison de fonction et les 6 premières parcelles.

Une extension de ce système, permis par le matériel prescrit, sera installée en phase 3 lors de la construction des sanitaires dédiés aux parcelles 7 à 14 et de la cuisine collective.

L'ANC sera installé au centre de la pente du site afin de permettre une évacuation des eaux usées de chaque point de manière gravitaire tout en permettant un linéaire de système drainant suffisant entre la sortie de l'ANC et les limites de propriété du site. Le système drainant permettra d'alimenter en eau les haies du bas du site en période estivale.

Phasage du projet



Présentation des porteurs de projet

Sophie Di Domizio et Geoffroy Tarasco ont entrepris ce projet d'agroforesterie et hébergement il y a 2 ans.

Sophie Di Domizio, forte de 10 ans de formation et emploi dans la gestion et l'administration des affaires, est passionnée par la bâtiment, l'agriculture, et plus largement, par le monde du vivant.

Elle a suivi de nombreuses formations agricoles et elle est soutenue par la chambre d'agriculture du département.

Dotée d'une grande sensibilité écologique, elle souhaite évoluer dans un monde moins consommateur.

Geoffroy Tarasco, est professeur d'EPS. En parallèle de l'enseignement scolaire, il est entraîneur de Rugby.

Depuis leur acquisition des parcelles en janvier 2021, ils ont :

- Commandé le présent projet d'aménagement*
- Obtenu le soutien de la chambre d'agriculture du département*
- Mis en place une démarche de certification BIO sur le terrain*
- Adhéré à l'association des croqueurs de Pommes Corrère pour la sélection de variétés locales*
- Missionné un géobiologue et un sourcier pour analyse de leur site*

Dans un proche avenir, ils souhaitent :

- Intégrer le programme d'aide à la plantation de l'association française d'agroforesterie*
- Devenir refuge LPO*
- Participer à la vie du village et du bassin de Mansac*

